Actu Api

N° 21-1/2003 L'ESSENTIEL DU PROGRAMME EUROPÉEN MIEL

Implanter

un rucher

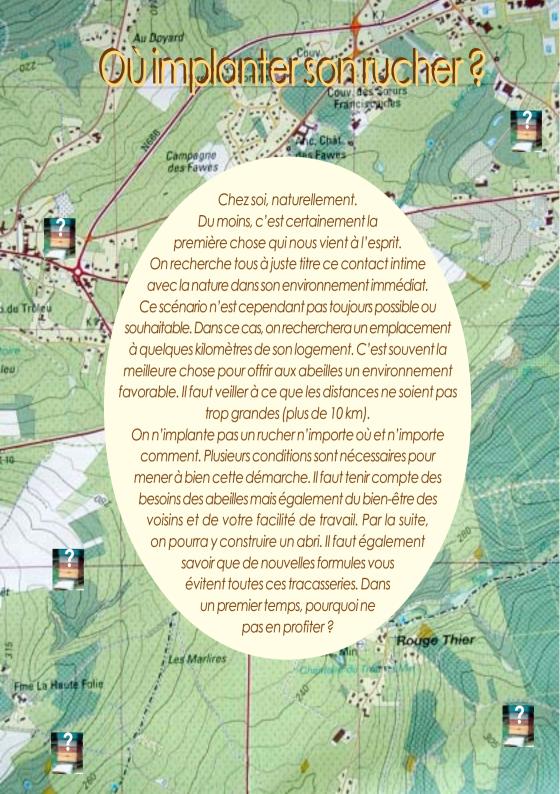
les critères du

LOON COOL



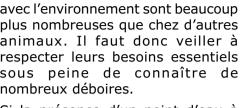


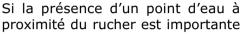


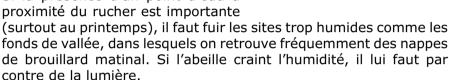


RÊVES D'ABEILLES

Chez les abeilles, les interactions avec l'environnement sont beaucoup plus nombreuses que chez d'autres animaux. Il faut donc veiller à respecter leurs besoins essentiels sous peine de connaître de nombreux déboires.







De nombreux ouvrages apicoles insistent sur l'orientation à donner au rucher. Que retenir de cela ? L'important n'est pas tant l'orientation que la lumière qui arrive sur la planche d'envol d'une ruche. Une insolation trop importante (rare chez nous) est cependant à éviter. Les abeilles préfèrent des espaces ouverts avec l'ombre de quelques arbres. L'orientation des trous de vol a relativement peu d'importance.

On dit également qu'il faut des ruches bien aérées pour éviter la condensation. C'est vrai si les ruches ne sont pas exposées aux vents (dominants). Ceux-ci sont surtout préjudiciables en hiver ou lors du démarrage printanier. Une ceinture de végétation (haies, arbustes...) autour des ruches peut créer un microclimat favorable. Pour choisir un bon emplacement, un petit truc consiste à rechercher les endroits où la neige fond rapidement.



Rucher avec trous de vol dans les 4 directions

Comme nous l'avons vu en détail dans l'Actu Api n° 17 «Les fleurs de mes abeilles», la flore mellifère doit être diversifiée et abondante pendant toute la période d'activité des abeilles.

Il faut également éviter les trop fortes densités de ruches. Le nombre de colonies par rucher reste assez limité dans nos



Rucher bien ensoleillé

régions. On estime en général qu'un rucher ne doit pas comporter plus de douze ruches, sauf si l'environnement mellifère est particulièrement riche. Il faut également tenir compte de la distance entre les ruchers, surtout si ces derniers sont importants. Il faudrait au moins garder une distance de six cents mètres entre deux ruchers.



Rucher très facile d'accès

CHERCHER LA FACILITÉ

Lorsqu'on débute, on ne prête que peu d'attention à l'accessibilité du rucher. Pourtant, une fois que le nombre de ruches augmente et que les hausses se remplissent, on est bien content de pouvoir y accéder facilement. C'est d'autant plus important si votre rucher n'est pas chez vous et qu'il faut systématiquement y transporter tout le matériel nécessaire. Dans le même ordre

d'idées, recherchez les terrains plats. Faire de l'escalade avec une ruche dans les bras relève vite du défi insurmontable. N'oubliez pas qu'on voit mal devant soi lorsqu'on transporte des hausses. Un parcours d'obstacles devient vite dangereux et fatigant. C'est toujours un plus si l'on dispose d'un espace de rangement du matériel à côté du rucher. Là, il faut bien réfléchir car les solutions peuvent se révéler parfois coûteuses (voir § «Rucher en plein air ou couvert ?»).

BON VOISINAGE

Tout le monde est gagnant en préservant de bons contacts avec son voisinage. L'implantation du rucher est souvent perçue par les voisins comme une menace pour leur quiétude. Tout doit donc être mis en œuvre pour les rassurer. Il faut ainsi éviter que les lignes de vol des butineuses ne traversent à basse altitude leur propriété. Pour cela, un recul d'au moins 5 à 10 m devant les trous d'envol sera nécessaire si un écran de végétation entoure les ruches. Sans écran, cette distance

Courage, encore quelques marches...

1

est au moins multipliée par deux. Pour vous aussi, cette distance de sécurité sera nécessaire entre le rucher et les lieux de passage ou des zones fort fréquentées du jardin (potager, espace de jeux...).



C'est beau mais il v a des marches.

Dans le même esprit, en zone habitée, on choisira des abeilles particulièrement douces et l'on évitera les manipulations favorisant le pillage et une agressivité exacerbée.

Pour vos voisins, nous allons éditer très prochainement, dans le cadre du programme européen, un petit dépliant expliquant l'intérêt d'avoir un apiculteur près de chez soi. N'hésitez pas à en commander au CARI dès maintenant.

LA LÉGISLATION S'ASSOUPLIT

La législation de base qui s'applique à tout rucher impose de respecter une distance d'au moins 20 mètres par rapport à une habitation ou une voie publique. Cette distance est ramenée à 10 m en présence d'un écran de 2 m de haut.

En Wallonie, en zone d'habitat (aplat rouge au Plan de secteur), avec la nouvelle législation sur les permis d'exploiter, il ne faut plus réaliser d'enquête commodo-incommodo. Il faut cependant se conformer à la demande d'exploitation d'un établissement de troisième catégorie. Une lettre de demande doit être introduite auprès de votre administration communale qui pourra éventuellement émettre certaines restrictions motivées à votre activité (par exemple : nombre maximum de ruches à ne pas dépasser...).



Dessin Marie Evrard





RUCHER EN PLEIN AIR OU COUVERT ?

Avant de se lancer dans la construction ou dans l'achat d'un rucher couvert, voici sous forme d'un petit tableau les avantages respectifs de ces ruchers.

Le rucher en plein air

Avantages

- · Aucun investissement matériel.
- Bonne accessibilité.
- Espace pour travailler.
- Meilleure intégration dans l'environnement.
- Permet tous les types de répartition des ruches.

Inconvénients

- Aucune protection des ruches.
- Travail difficile par mauvais temps (utilisation possible d'un grand parapluie bordé d'une toile moustiquaire).
- Pas de stockage possible.

Le rucher couvert

Avantages

- Permet le stockage de matériel.
- Assure une bonne protection des ruches.
- Travaux plus faciles à réaliser dans de mauvaises conditions climatiques.

Inconvénients

- Le prix peut être conséquent.
- La construction nécessite des démarches vis-à-vis de l'urbanisme.
- Le toit obscurcit les ruches et rend le travail plus difficile.
- L'implantation des ruches en ligne ou en «L» favorise la dérive.

TROUVER UN TERRAIN

C'est plus facile qu'il n'y paraît. Il faut se promener autour de chez soi et repérer les sites intéressants. Après une première sélection, on cherche à connaître les propriétaires des terrains visés (information disponible au service de l'Urbanisme de l'Administration communale). Bien souvent, placer quelques ruches ne pose pas de problème dans de grandes propriétés, en lisière de bois ou en prairie. On propose en échange du terrain une part de la récolte (en général 1 kg à la ruche ou 12 pots par rucher).

Sur le site de l'Apiculture wallonne http://www.cari.be, une nouvelle page présente ainsi les offres et les demandes d'emplacements. N'hésitez pas à la consulter et à en parler autour de vous.

Nouvelles formules

Depuis quelques années, on voit de nouvelles formules qui permettent aux jeunes apiculteurs de placer quelques ruches dans des sites conçus à cet effet. Aux Pays-Bas par exemple, des «ruchers collectifs» sont implantés à l'entrée de certaines villes. Par ailleurs, de plus en plus d'apiculteurs partagent le même emplacement. Cette dernière formule offre des avantages non négligeables.

Voyons ce qu'en pense Godelieve Willekens, membre du Comité d'accompagnement du programme européen «Miel» depuis la première année.

> «Confrontée à plusieurs années médiocres sans miellée d'été, un ami apiculteur, Robert Legueux, m'a proposé de partager un de ses sites d'implantation sur lequel il avait déjà une dizaine de ruches. C'est chez un garde forestier très proche de la nature et aui cherchait une valorisation de son environnement. J'ai commencé par y placer une ruche. Aujourd'hui, j'en ai quatre. Cette formule nous permet d'assurer une surveillance partagée des ruches. En période d'essaimage, c'est particulièrement intéressant. Il faut cependant veiller à faire certaines opérations telles que les traitements au même moment. Pour l'avenir, je compte augmenter le nombre de mes ruches car la valeur mellifère du lieu est élevée. On pourrait également se partager les travaux routiniers comme le nourrissement ou même le comptage des varroas. Je ne peux que conseiller cette formule à d'autres.»



Godelieve Willekens

DATES À RETENIR



• Le samedi 21 juin 2003

LE TOURNOI DES RUCHERS

Un appel est fait à tous les apiculteurs des sections de Wallonie et de Bruxelles pour constituer des équipes de trois à cinq personnes disposant d'une voiture. Des épreuves basées sur la pratique apicole vous attendent dans des ruchers situés autour de Louvain-la-Neuve. Tous les apiculteurs, débutants ou confirmés, sont les bienvenus. C'est une occasion unique d'évaluer ses connaissances sous la forme d'épreuves ludiques, de rencontrer des apiculteurs de toutes les régions et de gagner de nombreux prix.

Si vous êtes intéressés, et pour nous permettre d'organiser au mieux ce tournoi des ruchers, nous vous demandons de nous contacter le plus rapidement possible au CARI - Tél.: 010/47 34 16 ou *info@cari.be* (16 mai dernier délai). Vous recevrez ensuite une documentation sur la journée. La participation est gratuite. Un barbecue est prévu en soirée à l'occasion des 20 ans du CARI.

• Les 25 et 26 octobre à Eghezée

COULEUR MIEL

Les 22 et 23 novembre à Louvain-la-Neuve
Congrès international :

Quel avenir pour l'apiculture européenne?

U.F.A.W.B.

Jacques LECLÈRE rue Marot 10 5503 SORINNES Tél.: 082/22 41 28

Fax: fax: 082/22 92 80 Email: jacques.leclere@skynet.be

CARI asbl

Etienne BRUNEAU Place Croix du Sud 4 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél.: 010/47 34 16

Fax: 010/47 34 94 Email: info@cari.be

U.R.R.W

Philippe-Auguste ROBERTI Ferme apicole de Malplaquée 11 5070 SART-ST-LAURENT Tél.- Fax: 071/71 29 67

GSM: 0476/36 29 67 Email: philippe.roberti@skynet.be